

Section 7. Termes de référence

**ETUDE D’EVALUATION ET DE CAPITALISATION DES PROGRAMMES D’APPUI
A LA FILIERE RIZ DE MANGROVE, ET ETUDE DE FAISABILITE D’UN NOUVEAU
PROGRAMME RIZ BASSE GUINEE**

ACRONYMES

ACORH : Amélioration des Capacités des Organisations des Filières Riz et Huile de palme

ADAM : Association de Développement de l'Agriculture en Mangrove (ONG)

AFD : Agence Française de Développement

ANASA : Agence Nationale Alimentaire et des Statistiques Agricoles

ANPROCA : Agence Nationale pour la Promotion Rurale et le Conseil Agricole

AO : Appel d'Offre

APD : Avant-projet Détaillé

APEK- Agriculture : Association pour la Promotion Economique de Kindia - Agriculture

APS : Avant-projet Sommaire

AT : Assistance Technique

AUE : Association des usagers de l'eau

BE : Bureau d'Etudes

BERCA BAARA : Bureau d'Études, de Réalisation et de Conseil Agricole

BPU : Bordereau des Prix Unitaires

BSD : Bureau des Stratégies de Développement

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CERESCOR : Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè

CGP : Comité de Gestion de Périmètre

CIRAD : Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement

CNOPG : Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée

CNSHB : Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura

CP : Comité de Pilotage (du projet RizBG)

DAO : Dossier d'Appel d'Offre

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DNA : Direction Nationale de l'Agriculture

DNGR : Direction Nationale du Génie Rural

DPA : Direction Préfectorale de l'Agriculture

DynaFiV : projet de Dynamisation des Filières Vivrières

EC : périmètre à endiguement collectif

FOP BG : Fédération des Organisations de Producteurs de Basse Guinée

GEM : Gestion entretien et maintenance

GEP : Gestion de l'Eau à la Parcelle

IRAG : Institut de Recherche Agronomique de Guinée

MA : Ministère de l'Agriculture

MGE : Maison Guinéenne de l'Entrepreneur (ONG)

ONRG : Observatoire National de la République de Guinée

PAPR : Plan d'Aménagement des Plaines Rizicoles de Guinée Maritime

PDL : Plan de Développement Local

PAAV : Projet d'Appui aux Actions Villageoises

PASAI : Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire

PDRI-GM : Projet de Développement de la Riziculture en Guinée Maritime

PDRK : Projet de développement Rural du Kapatchez

PETF : Plan d'Exécution Technique et Financière

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PNIASA : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire

PNAAFA : Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles

PRODUMA : Programme de Développement Durable de la Mangrove en Guinée Maritime

Riz BG : Projet d'appui à la filière Riz de Basse-Guinée financé par l'AFD

RGTA : Réseau Guinéen de Traction Animale

SABG : Programme de Sécurité Alimentaire en Basse Guinée

SIG : Système d'Information Géographique

SIPAG : Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée

SNPVDS : Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées

SPGR : Section Préfectorale du Génie Rural

TdR : Termes de Références

UNS : Univers Sel (ONG)

VDC : Vincent David Consulting

WAAP : Programme Ouest Africain de Productivité Agricole

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

Les Guinéens sont parmi les plus gros consommateurs de riz d'Afrique avec une consommation estimée entre 110 et 130 kg en moyenne par an et par habitant en Guinée Maritime. La Guinée importe annuellement près du tiers de sa consommation en riz qui couvre 40% des besoins énergétiques des familles et constitue le premier poste de dépenses des ménages avec 20% de leurs revenus.

Avec 333 000 T produites annuellement, le riz de mangrove « Bora Maalé » contribue à hauteur de 16% à la production nationale, soit environ 100 000 T, sur 18% des surfaces consacrées à la riziculture dans le pays (soit 70 000 ha). Ainsi, toute action visant à stimuler la production rizicole en Guinée Maritime constitue aujourd'hui un enjeu national fédérateur et revêt une grande contribution à la réduction de la pauvreté.

Le Plan d'Aménagement des Plaines Rizicoles de Guinée Maritime (PAPR) réalisé en 2001 met en évidence 19 000 ha d'aménagements réalisables entre le fleuve Konkouré et la frontière Bissau-Guinéenne, dont environ 25% l'ont été à ce jour. L'Agence Française de Développement (AFD) appuie la filière riz en Guinée depuis 1988 et a été rejoint en 2011 par l'Union européenne (UE) afin d'appuyer ensemble les filières rizicoles de Guinée Maritime dans une approche intégrée régionale. Au total, depuis 1988, l'AFD aura investi près de 30 MEUR pour appuyer le gouvernement guinéen dans l'aménagement de près de 10 000 ha de mangroves pour la production rizicole, la structuration de la filière et le renforcement de l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière, privés comme publics.



Projets similaires

On peut citer notamment :

- Le Projet d'Appui aux Actions Villageoises (PAAV) initié en 1988 (2,9 M€)
- Le Projet de développement Rural du Kapatchez (PDRK) en 1992 (2,7 M€)
- Le Projet de Développement de la Riziculture Irriguée en Guinée Maritime (PDRIGM) achevé en 2003 (6,9 M€)

S'y ajoutent des projets plus transversaux tels que le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAI) et son successeur, le projet de Dynamisation des Filières Vivrières (DynaFiV) qui visent à améliorer la compétitivité de la filière et l'organisation technique et professionnelle de ses acteurs.

Le Projet RizBG(14 M€ de l'AFD), mis en œuvre de 2007 à 2015, est financé par le Gouvernement Guinéen et l'AFD, est placé sous la coordination de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR, Maître d'Ouvrage délégué) du Ministère de l'Agriculture (MA), Maître d'Ouvrage. Les objectifs principaux du projet Riz BG sont les suivants :

- contribuer à un développement durable de la production rizicole en zone de mangrove permettant i) de sédentariser les zones de cultures rizières par l'édification et l'entretien de digues et ouvrages adaptés aux contraintes du milieu, ce qui permettra de limiter le défrichement de nouvelles zones de mangrove par la culture itinérante traditionnelle, et ii) d'intensifier leur productivité tout en préservant l'environnement de ces zones en stoppant l'acidification et la stérilisation des sols déjà défrichés et cultivés, en encourageant la production d'un riz sans engrais ni pesticides afin d'éviter les rejets polluants dans la mangrove limitrophe des zones cultivées et de préserver la qualité de l'eau de la zone littorale;
- augmenter la production de riz et améliorer, par l'accroissement de la productivité des rizières, la sécurisation de la production de riz pour l'autoconsommation et le revenu des producteurs/productrices, le taux de mise en valeur et la pérennité des ouvrages.
- développer la filière par sa structuration et le renforcement des capacités des acteurs (organisations de producteurs, fédération des organisations de producteurs de la basse guinée, acteurs de l'aval de la filière, services d'encadrement, ...).

Le projet intervient sur trois Préfectures : Boké, Boffa et Dubréka, dans lesquels il finance plus de onze opérateurs

Pour atteindre ces objectifs, le projet, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture (MA), finance des activités à tous les niveaux de la filière :

- Aménagements primaires de périmètres rizicoles en zone de mangrove;
- Aménagements à la parcelle (GEP) et mise en valeur agricole;
- Renforcement du tissu associatif agricole;
- Appui aux opérateurs de l'aval de la filière;
- Recherche-développement;
- Suivi-évaluation des impacts économiques, environnementaux et sociaux.

Trois autres projets majeurs de la zone, ayant un horizon de fin en 2013, se complètent avec le Projet RizBG :

- SABG : Projet de Sécurité Alimentaire pour les exploitations familiales de Guinée Maritime (2 M€ de l'UE et 0,25M€ de l'AFD mis en œuvre par Guinée 44, la FOPBG, Réseau Guinéen de Traction Animal (RGTA), Association pour la

Promotion Economique de Kindia – Agriculture (APEK Agriculture), Adam, Univers Sel et CAFODEC) ;

- PRODUMA : Programme de Développement Durable de la Mangrove en Guinée Maritime (0,45 M€ de l'AFD et 0,1 M€ de l'UE, mis en œuvre par Univers Sel, la FOPBG et Adam) ;
- ACORH : Amélioration des Capacités des Organisations des Filières Riz et Huile de palme (0,4 M€ de l'AFD mis en œuvre par le GRET et la MGE).

Les Acteurs

Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture (MA), la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du projet a été confiée à la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) et toutes les composantes du projet sont sous la responsabilité de structures nationales ou régionales, publiques ou privées qui sont soit en position de prestataires, soit se voient rétrocéder une partie des fonds de la subvention : Fédération des Organisations Paysannes de Basse Guinée (FOP BG) et l'ONG Guinée 44 qui a également obtenu de l'Union Européenne une subvention au titre de la sécurité alimentaire pour apporter des appuis à la FOPBG, et à laquelle le présent projet apporte la contrepartie locale.

Ces opérateurs, déjà intervenants lors des phases précédentes de projet, avaient en charge les tâches suivantes :

- La DNGR est le maître d'ouvrage délégué du Projet Riz Basse Guinée et est à ce titre chargée de la coordination générale du projet. Une cellule restreinte a été créée au sein de la DNGR, en charge de la coordination du Projet Riz BG. Cette cellule a été renforcée en 2013 au profit d'une réorganisation de la gestion du projet visant à responsabiliser chaque division de la DNGR dans ses tâches.
- Le bureau d'études BERCA-Baara assure la maîtrise d'œuvre des aménagements à Endiguement Collectif (EC) (études et contrôle de travaux des endiguements collectifs et des pistes) et la gestion du ciment depuis la 1^{ère} réception de ciment en 2009. BercaBaara a aussi été en charge de l'élaboration d'une base de données géo référencées des aménagements EC, tâche désormais à la charge de la DNGR.
- La Fédération des Organisations Paysannes de Basse Guinée (FOP-BG) est en charge de mettre en œuvre la composante « Appui aux organisations de producteurs ». Elle a principalement pour mission d'aider les producteurs à tirer le meilleur profit des aménagements réalisés à leur intention, au travers d'appuis et de conseils visant tant leur activité agricole que leur structuration. Depuis 2012, la FOP BG est également responsable d'apporter un appui aux Associations des Usagers de Périmètres (AUP) pour leur structuration et la mise en œuvre des tâches d'entretien/maintenance des périmètres, au travers de la cellule ACE créée spécifiquement.
- L'ONG ADAM depuis 2012, assure la maîtrise d'œuvre, pour la FOP BG, des aménagements pour la gestion de l'eau à la parcelle ;
- L'ONG Univers Sel apporte une assistance technique à la FOPBG et à ADAM sur la gestion de l'eau à la parcelle après avoir assuré la maîtrise d'œuvre de cette action durant le Riz BG (2008-2011);
- La MGE est chargée de la mise en œuvre des activités d'appui à l'aval de la filière (appui à la structuration de la filière, développement des concertations entre les opérateurs, diffusion des innovations technologiques et renforcement des capacités des opérateurs) ;

- Le BSD, avait en charge, de 2003 à 2011, la composante « appui à l’aval de la filière riz » dans le cadre d’un accord de rétrocession. Cette assistance technique a pris fin à l’achèvement de Dynafiv. Le BSD, dans la deuxième phase du projet Riz BG, apporte une assistance technique permanente au sein de la MGE ;
- L’Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) est chargé de la composante « Recherche – Développement » du projet, initialement dans le cadre d’un accord de rétrocession de financement puis dans le cadre d’un contrat de prestation de services ;
- L’ONRG (créé fin 2008 à la suite de l’Observatoire de la Guinée Maritime – OGM) est en charge de l’évaluation des impacts du projet et, depuis 2012, de l’élaboration puis de la mise en œuvre de la méthodologie participative visant l’implication des bénéficiaires finaux dans la sélection des périmètres pour les aménagements de type EC.
- Le SIPAG est en charge de la réalisation d’un suivi des prix et des volumes de riz échangés en basse Guinée et de la diffusion d’un bulletin hebdomadaire de suivi des marchés à un cercle élargi d’acteurs.
- L’ANPROCA, contractualisée par la FOPBG, est en charge des activités de démonstration et diffusion variétale auprès des producteurs.
- Le bureau d’études SOFRECO, sélectionné par appel d’offres, a assuré, de 2007 à 2013, une assistance technique à la mise en œuvre du projet, constituée initialement par la mise à la disposition d’un Expert Technique International (ETI) au niveau des trois principales structures responsables de la mise en œuvre du projet (DNGR, FOP-BG et Berca Baara) puis au niveau seulement de la DNGR ; des appuis court-termes ont également été apportés à la FOP BG, notamment sur les questions d’accompagnement des AUP.

Un travail de capitalisation a été initié par l’AFD et l’ensemble des acteurs impliqués lors de la dernière phase du projet Riz BG, aboutissant à la formulation de recommandations encore perfectibles ou offrant des pistes de réflexion pour mieux dimensionner et concevoir une future intervention dans le secteur.

II. OBJECTIFS DE L’ETUDE

Une étude sur la capitalisation des acquis et l’évaluation des méthodes, des outils et du processus d’encadrement pratiqués dans le cadre de la mise en œuvre des projets d’appui au riz de mangrove, s’avère nécessaire tant pour tirer les leçons et recenser les meilleures pratiques en vue de la définition de futurs projets que pour appuyer la définition d’un futur projet. Le Ministère de l’Agriculture se propose d’intensifier cette dynamique. La présente étude sera financée par le fonds d’étude et d’assistance technique mis en place dans le cadre du C2D et visant la préparation des opérations prévues.

Les objectifs principaux sont i) la réalisation d’une étude d’évaluation et de capitalisation des projets d’appuis au développement de la filière rizicole en Basse Guinée financés par l’AFD (PDRIGM, Riz BG, Riz BG2), concernant les acquis, les pratiques, les démarches et les outils méthodologiques mis en place pendant la mise en œuvre de ces projets, ii) l’élaboration d’une stratégie et d’une méthodologie d’intervention sensibles aux inégalités hommes femmes prenant en compte les leçons tirées des expériences précédentes, iii) l’identification des facteurs limitant au développement de la filière riz en Basse Guinée et des contraintes rencontrées par les femmes, iv) la définition et la réalisation de l’étude de faisabilité d’un futur projet.

L'étude d'évaluation et de capitalisation visera à analyser les forces, faiblesses et axes possibles d'amélioration de l'approche intégrée mise en œuvre dans le cadre des projets Riz BG et Riz BG2, en se nourrissant de l'évaluation d'autres projets similaires mis en œuvre dans la zone. L'étude devra permettre de tirer des enseignements sur la stratégie d'intervention de l'Etat, les procédures mises en œuvre, la pertinence du montage organisationnel, les capacités des acteurs impliqués et les activités mises en œuvre.

Le Consultant proposera une stratégie et une méthodologie d'intervention sensible aux inégalités hommes femmes qui prennent en compte l'ensemble des enseignements tirés et qui soient cohérents par rapport aux objectifs du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

Sur la base du diagnostic des compétences, des enseignements tirés du projet Riz BG, de l'identification d'activités nécessaires pour continuer à appuyer la filière Riz de Mangrove, et de la stratégie d'intervention proposée, le Consultant contribuera ensuite à la définition d'une nouvelle phase d'intervention qui démarrerait début 2016. Il réalisera, en relation avec le BSD, l'étude de faisabilité économique et financière du projet proposé après son approbation par le Ministère de l'Agriculture et l'AFD, en vue d'une préparation aux instances de décision de l'AFD fin 2015/début 2016.

Le projet devra s'inscrire dans la continuité des interventions tout en appliquant les leçons tirées. Il devra également s'inscrire en complémentarité avec les autres projets en cours de mise en œuvre dans la zone du projet (notamment le projet PNAAFA du FIDA).

III. TACHES DU CONSULTANT

3.1. Evaluation des projets Riz BG et capitalisation

Le Consultant évaluera tant sur les aspects techniques qu'opérationnels, organisationnels et institutionnels les projets Riz BG (2007-2015). Pour ce faire, le Consultant s'appuiera des nombreuses études et rapports produits ces dernières années par les opérateurs du projet et experts indépendants (cf. Annexe 2 - Bibliographie), sur des visites de terrain, des rencontres avec l'ensemble des opérateurs et les bénéficiaires finaux, et sur sa propre expertise. Afin d'avoir une vision globale des acteurs, institutions, organisations, travaillant activement dans le domaine de la riziculture et de la gestion rationnelle des ressources en mangrove, le Consultant rencontrera également les acteurs suivants (liste non exhaustive) :

- Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) du Ministère de l'Agriculture.
- Agence Nationale de Promotion Rural et de conseil Agricole (ANPROCA)
- Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées.
- CNSHB : centre de recherche spécialité dans les ressources halieutiques qui a une expertise Mangrove (voir études M. Sow).
- CNOPG : organisation nationale regroupant les différentes fédérations de producteurs de Guinée qui intervient notamment sur programme WAAP de la Banque Mondiale, au niveau du PNAAFA,
- La Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) ...
- CERESCOR : centre de recherches qui a une expertise sur la mangrove
- Le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts (point focal Mangrove)

L'évaluation menée devra permettre de i) dégager les forces et faiblesses du projet Riz BG (capacités des différents acteurs y compris les entreprises de travaux, circuits décisionnels et de paiements, procédures appliquées, contenu des activités financées, etc.), ii) formuler pour la prochaine phase des recommandations en termes de renforcement des capacités et d'accompagnement des différents acteurs, d'évolutions si nécessaire des procédures et modes opératoires, de dimensionnement des infrastructures.

L'évaluation portera notamment sur les points suivants :

3.1.1. Evaluation des impacts des activités mises en œuvre par le projet Riz BG

Pour chacune des activités du projet, le Consultant analysera, entre autres, la contribution du projet aux dimensions du développement durable suivantes :

- développement économique : effets d'entraînement⁴ du projet sur l'entité dans la durée, sur un secteur économique, sur plusieurs secteurs ?
- bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux : le projet a-t-il visé l'amélioration du bien-être individuel⁵ des hommes et des femmes, a-t-il eu une dimension collective, a-t-il participé à l'amélioration du lien social⁶, a-t-il en plus eu un effet structurant sur la capacité à garantir le bien-être social (ancrage institutionnel et légal des droits sociaux et du travail, politiques sociales) ?
- égalité hommes-femmes : le projet a-t-il pris en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes (par le biais d'un diagnostic, participation, communication) ? Un dialogue a-t-il été entamé avec la contrepartie sur l'égalité hommes-femmes dans le secteur concerné(é) ? le projet a-t-il permis d'assurer l'accès effectif des femmes aux services/prestations/biens prévus dans le cadre du projet⁷ et a-t-il permis de favoriser le contrôle des ressources par les femmes dans le secteur concerné et leur participation aux instances de gouvernance du projet ? Enfin, le projet a-t-il augmenté l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités entre les hommes et les femmes ? (contrôle des ressources, participation aux instances de gouvernance, mise en œuvre effective des changements institutionnels/lois) ?
- préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles : le projet a-t-il permis la diminution de la surexploitation des ressources et des pollutions, ou la préservation de la biodiversité dans des territoires cultivés ? A-t-il favorisé la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles renouvelables et/ou la conservation de la biodiversité et la préservation des écosystèmes ? le projet a-t-il au contraire entraîné un risque d'impact résiduel ou de perte nette de biodiversité ou est-il à l'origine d'une modification forte de l'écosystème ?
- lutte contre le changement climatique et ses effets : cet impact est traité sous l'angle Emissions de gaz à effet de serre et sous l'angle Adaptation (augmentation de la résilience locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique).
- pérennité du projet et cadre de gouvernance⁸ : quels moyens ont été alloués au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et à la pérennité financière du projet, au renforcement des capacités de gestion/institutionnelles au-delà de la maîtrise d'ouvrage, à la cohérence d'ensemble des plans/politiques sectorielles du pays et à la prise en compte des outils existants dans le cadre du projet ? Notamment, la

⁴ Donnant lieu à, mais pas seulement : augmentation attendue de l'offre de services/infrastructures, augmentation de la compétitivité des entreprises, augmentation de la productivité, augmentation du pouvoir d'achat par libération de ressources économiques.

⁵ accès à l'emploi décent, accès équitable aux biens et services essentiels, résilience face aux risques environnementaux ou économiques ou développement des capacités

⁶ inclusion sociale, responsabilité collective, appartenance à la société

⁷ Pour cela un travail a été mené avec les hommes et les femmes pour identifier les barrières à l'accès et définir les moyens pour les surpasser.

⁸ L'objectif de cette dimension étant de mesurer la probabilité que les effets du projet perdurent dans le temps, on notera de la même façon la qualité des conditions préexistantes que les actions envisagées dans le cadre du projet.

cohérence avec la Politique Nationale de Développement Agricole de 2007 et avec la Politique Nationale Genre de 2011 sera évaluée.

Le Consultant formulera des recommandations en termes d'outils, de méthodes, de moyens de suivi externe à réaliser par le BSD du Ministère de l'Agriculture. Il évaluera également les moyens mis en œuvre par l'ONRG et le contenu du contrat entre l'ONRG et la DNGR (coûts unitaires,

3.1.2. Evaluation des activités mises en œuvre

3.1.2.1. Les aménagements à Endiguement Collectif (EC) et les aménagements à la parcelle

Les dernières évaluations techniques (Univers-Sel, VDC) et socio-économiques (ONRG, SOFRECO) réalisées mettent en évidence des dysfonctionnements techniques des aménagements EC réalisés et ouvrages mis en place dans le cadre des projets Riz BG, soulevant des questions notamment sur la réalisation de la phase de conception. Certaines plaines ont déjà bénéficié d'au moins trois interventions depuis l'indépendance, concentrant la grande majorité des fonds investis par la coopération française dans les aménagements rizicoles. Les dysfonctionnements hydrauliques, nombreux, ont abouti à annuler l'aménagement de tout nouveau périmètre lors de la dernière phase du projet Riz BG de manière à prioriser la remise à niveau des périmètres déjà aménagés mais non fonctionnels. Alors que des ouvrages de périmètres de type T3 continuent à s'enfoncer et que certains canaux (cf. canal de Missira) doivent être re-calibrés, les expériences passées doivent permettre aux autorités guinéennes d'actualiser leur stratégie et leur méthodologie d'intervention (conditions préalables aux aménagements, coûts, durée des travaux, techniques de réalisation, etc.).

Les études menées pendant la dernière phase du projet Riz BG ont permis d'identifier des lacunes aux niveaux des étapes de conception des aménagements (niveaux des études réalisées, design des vannes, ...), de réalisation des travaux (entreprises n'ayant pas les capacités), du suivi et du contrôle des travaux. Le Consultant analysera ces différentes étapes et formulera des propositions pour l'amélioration de l'intégralité du processus.

En particulier, les études réalisées ne prennent, semble-t-il, pas suffisamment en compte le fonctionnement hydrologique du bassin versant et du périmètre pour opérer le choix des aménagements et dimensionner les ouvrages. Il apparaît également que les différentes échelles d'aménagement ne sont pas suffisamment intégrées, ce qui ne permet pas de prendre en compte leur complémentarité ; ainsi, les décisions d'aménagement des périmètres devraient elles prendre en compte aussi bien les fonctionnements hydrauliques à l'échelle des bassins versants que les fonctionnements hydrauliques à l'intérieur des périmètres, en anticipant le développement de réseaux secondaires, tertiaires et à la parcelle.

Le Consultant évaluera le niveau de fonctionnalité des aménagements à Endiguement Collectifs (EC) et des ouvrages associés dans les périmètres aménagés au travers des projets PDRIGM, Riz BG et Riz BG2. Le Consultant diagnostiquera l'origine des dysfonctionnements (problèmes de conception, de mal façon, d'entretien et de maintenance, ...), le taux de bon fonctionnement hydraulique de ces périmètres ainsi que le taux de satisfaction des populations concernées. Le Consultant analysera le coût par hectare, en prenant en compte l'ensemble des travaux réalisés sur un même périmètre (travaux de mise à niveau). Une attention particulière sera portée sur :

- la qualité de la conception/du design de l'infrastructure et adéquation des choix techniques par rapport aux coûts de construction et de fonctionnement ;
- l'efficacité dans la réalisation et le contrôle des travaux ;
- l'efficacité dans le fonctionnement et la maintenance des infrastructures financées ;
- la durabilité des investissements financés.

Le Consultant complétera son analyse par l'évaluation selon les mêmes critères d'autres aménagements mis en œuvre dans la zone du projet (aménagement traditionnels, aménagements réalisés dans le cadre des projets listés en Annexe I).

Le Consultant évaluera également le niveau de fonctionnalité des aménagements à la parcelle mis en place par Adam : satisfaction des populations, coût par hectare, niveau de fonctionnalité/taux d'entretien des aménagements par les usagers.

Le Consultant évaluera les niveaux de fonctionnement des périmètres ayant reçu, en plus des aménagements EC, des aménagements à la parcelle menés par Adam avec l'appui d'Univers Sel et analysera la complémentarité de tels aménagements.

Le Consultant analysera la méthodologie mise en œuvre par Berca Baara ainsi que la pertinence et la conformité des études réalisées pour opérer le choix et le dimensionnement des travaux et ouvrages réalisés lors des phases de conception.

Le Consultant évaluera aussi comment mieux prendre en compte dès le départ les possibilités d'aménagements à la parcelle lors de la conception des aménagements à EC pour la mise en œuvre d'une approche davantage intégrée.

Le Consultant évaluera les techniques de conservation des matériaux (la gestion du ciment en particulier : modalités d'approvisionnement, modalités de stockage, planification des commandes de ciment, contrôles de qualité, ...) et déterminera l'impact de la qualité du ciment sur le bon fonctionnement/ la durabilité des travaux réalisés.

Le Consultant analysera les calendriers d'exécution des travaux.

3.1.2.2. Procédures de mise en place des aménagements EC et méthodologie participative

Enfin, le Consultant réalisera une analyse critique des procédures, de la conception à la réception définitive des travaux : analyse du contenu du contrat de Berca Baara, implication de la DNGR (contenu des ordres de service délivrés à Berca Baara pour la réalisation des tâches, niveaux de validation des études réalisées par Berca Baara, implication de la DNGR lors du contrôle des travaux, transfert de compétences aux bénéficiaires finaux via la méthodologie participative, représentativité des bénéficiaires finaux lors des réunions de concertation, pertinence du transfert de propriété au moment de la réception des travaux aux bénéficiaires finaux, signature des PV de réception par les AUP,

Le Consultant réalisera par ailleurs un bilan de la mise en œuvre de la méthodologie participative : élaborée en 2011 et mise en œuvre par l'ONRG, cette méthodologie doit permettre une meilleure prise en compte de la connaissance du terrain des usagers par Berca Baara ainsi qu'une meilleure appropriation des aménagements réalisés par les usagers (hommes/femmes), aujourd'hui co-signataires des PV de réception des travaux.

Le Consultant analysera les niveaux de représentations prévus, la fréquence des réunions, le transfert de connaissance vers les populations et les services déconcentrés de la DNGR, l'appropriation par les populations, la pertinence des réponses apportées... et proposera des améliorations. Cette analyse produira des données sexo-spécifiques sur le rôle des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision et de participation

Le Consultant analysera la méthodologie participative mise en œuvre dans le cadre des aménagements à la parcelle par Adam et évaluera dans quelle mesure des points positifs de cette méthode pourraient être appliqués à la méthodologie participative mise en œuvre pour les aménagements EC en prenant en compte les différents rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans la riziculture.

3.1.2.3. Mise en valeur agricole des périmètres aménagés / conseil aux exploitations

L'impact des aménagements EC et GEP sur l'augmentation de la productivité et de la production rizicole est aujourd'hui difficile à appréhender tant les facteurs rentrant en jeu sont nombreux (cf. rapports S&E produits par l'ONRG). Or, la question centrale aujourd'hui est d'assurer la croissance des rendements sans exiger de la part des producteurs/productrices un investissement

en travail trop lourd. Les marges de progrès en matière de productivité sont importantes dès lors que l'on respecte mieux les calendriers de culture et que l'on applique rigoureusement des techniques simples qui ont fait leurs preuves. Une fois les aménagements collectifs fonctionnels et une gestion de l'eau à la parcelle affinée, la mise en œuvre des bonnes pratiques culturales (choix de variétés performantes, respect du calendrier cultural, respect des techniques de pépinière et de repiquage, ...) par les producteurs est indispensable pour obtenir des gains de production. Il n'a pas été possible d'évaluer pendant le projet l'impact des activités de vulgarisation et de conseil agricole menées par la FOP BG au travers de l'ANPROCA (absence d'un dispositif de suivi-évaluation de ces activités). Le Consultant analysera le dispositif mis en œuvre par la FOP BG et l'ANPROCA et évaluera la pertinence (moyens, y compris humains, mis en œuvre, compétences, protocole, choix des bonnes pratiques faisant l'objet du processus de diffusion) et l'efficacité du dispositif (mise en œuvre des bonnes pratiques par les paysans relais formés, niveau de diffusion des bonnes pratiques, niveau de diffusion au sein des producteurs, ...). Cette analyse tiendra également compte des différences entre les hommes et les femmes et de leur capacité à participer et bénéficier du dispositif de vulgarisation.

Le rôle des organisations intermédiaires entre les producteurs et la FOP BG (groupements, unions), entités aujourd'hui absentes du montage organisationnel des projets, est aujourd'hui questionné. Le Consultant évaluera l'implication de ces organisations intermédiaires dans le dispositif actuel de transfert de connaissances : liens avec la FOPBG, relation avec les paysans relais, niveaux d'implication dans les expérimentations menées en 2013 par l'IRAG, la FOP BG, Adam et Univers Sel, compétences etc.

Le Consultant évaluera la capacité des exploitations à mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales ; l'expérimentation menée par l'IRAG, la FOP BG, et les ONGs Univers Sel et Adam en 2013, a permis d'identifier des réticences parmi les producteurs/productrices à respecter les dates et les normes de repiquage préconisées, qu'il conviendra d'analyser préalablement à la définition de tout nouveau programme de vulgarisation. Aussi est-il important d'évaluer la capacité des producteurs à gérer leurs exploitations pour leur permettre de se professionnaliser et de mieux s'insérer dans les filières économiques (conseil à l'exploitation familiale/formation en gestion, accès au crédit, stockage collectif des récoltes...). Une attention particulière sera donnée aux exploitations gérées par des femmes qui pourraient rencontrer des contraintes spécifiques.

Enfin, le Consultant comparera les modalités d'appui aux exploitations familiales mises en œuvre dans le cadre des projets Riz BG avec celles mises en œuvre dans le cadre d'autres projets, notamment SABG (notamment sur les activités de conseil à l'exploitation familiale et sur la traction animale) et PRODUMA, et analysera les forces et faiblesses de chacune des approches et la complémentarité des activités menées dans le cadre de ces différents projets. Si d'autres initiatives ont été entreprises sur le sujet du conseil aux exploitations familiales, le Consultant fera également le point d'autres initiatives sur le thème du conseil aux exploitations agricoles et tentera d'établir un bilan de l'ensemble des différentes initiatives, et de tirer des leçons pour un futur projet.

3.1.2.4. Entretien, gestion et maintenance des périmètres

La gestion, l'entretien et la maintenance (GEM) des aménagements d'EC et des ouvrages de régulation liés sont supposés être partagés entre les usagers des aménagements constitués en Associations d'Usagers des Périmètres (AUP) et la DNGR. Malgré les actions menées dans le cadre de la mise en place des comités de gestion des périmètres (CGP) par le PDRIGM et le PRizBG 1, les structures mises en place n'ont pas montré les capacités techniques et financières de faire une programmation et une réalisation effective des activités de GEM dans les différentes phases d'intervention, alors qu'elles sont les seules garanties pour la pérennité des investissements réalisés. Ces problématiques ont été remises au cœur des enjeux lors de la dernière phase du projet Riz BG. Les appuis ponctuels apportés par SOFRECO ont abouti :

- à la création en 2011 d'une cellule d'appui aux AUP au sein de la FOP BG (cellule ACE) ;
- à la formation du personnel de la cellule ACE de la FOP-BG et du personnel des SPGR;
- à la sensibilisation des usagers sur leur rôle en tenant compte du genre;
- à une clarification des rôles des acteurs impliqués (DNGR, SPGR, CR, ACE, propriétaires, exploitants).

Le Consultant évaluera le fonctionnement de la cellule ACE : compétences de la cellule ACE, compétences requises pour un bon fonctionnement de la cellule, moyens de la cellule ACE, organisation interne de la cellule ACE, impacts des appuis de la cellule ACE lors des réunions organisées dans le cadre de la méthodologie participative, impacts des appuis de la cellule ACE lors des réceptions des travaux réalisés, signés par les usagers.

Le Consultant réalisera une analyse critique du dispositif mis en place : atouts, inconvénients, pertinence de placer la cellule ACE au sein de la FOP BG, principes du partage des tâches proposés par les experts de Sofreco, prise en compte des critères tels que le foncier et l'exploitation des terres dans le mécanisme de responsabilisation,...

La DNGR souhaite par ailleurs se doter d'une stratégie et d'outils lui permettant de clarifier les droits et les devoirs de chaque partie, de sécuriser des fonds pour couvrir les coûts liés aux activités de maintenance et de planifier la mise en œuvre des activités de maintenance ; une assistance technique (AT) ponctuelle est prévue en 2015 pour appuyer la DNGR dans cette initiative que la DNGR souhaite démarrer par l'organisation d'un atelier sur la GEM réunissant l'ensemble des acteurs. Le Consultant évaluera le niveau d'avancement de la DNGR dans la mise en place des documents et outils relatifs à la GEM. Le Consultant analysera les moyens (humains, financiers, matériels) dont dispose la DNGR pour la mise en place d'une programmation des tâches de maintenance et leur exécution et fera ressortir les points sur lesquels travailler : base de données, SIG, compétences, lignes budgétaires, ...

Le Consultant évaluera le niveau d'entretien des aménagements à la parcelle réalisés par Adam et tirera des leçons sur l'efficacité du processus de transfert de compétences mis en œuvre par Adam – Univers Sel auprès des bénéficiaires de ces aménagements à la parcelle. Le Consultant envisagera l'applicabilité de certaines procédures de transfert des compétences au cas de la GEM.

Le Consultant évaluera enfin la pertinence de loger dans deux cellules différentes de la FOP BG le conseil aux AUP (cellule ACE) et le conseil aux bénéficiaires des aménagements à la parcelle (cellule Formation et Conseil Agricole) et déterminera les atouts et contraintes de l'intégration de ces conseils dans une seule structure qui aurait des compétences techniques et une vision globale du fonctionnement des périmètres (favorisant ainsi une approche intégrée).

3.1.2.5. Les statistiques de marché

Le Consultant évaluera les méthodes mises en œuvre pour l'acquisition le traitement des données concernant le prix et les volumes du marché du riz en Basse Guinée : méthodologie (représentativité des données (nombre d'enquêtes réalisées et de sources de données)), pertinence des données recueillies, interprétation des données, satisfaction des termes de référence initiaux, liste de diffusion du bulletin hebdomadaire, respect du calendrier de diffusion, efficacité des moyens de diffusion. Le Consultant évaluera l'impact de la diffusion des bulletins sur les maillons de la filière riz Basse Guinée.

Le Consultant formulera des recommandations sur les différents points évoqués (méthodologie, mise en valeur et diffusion des données, moyens mis en œuvre). Le Consultant diagnostiquera également le mode de fonctionnement du SIPAG et formulera des recommandations pour permettre au SIPAG de réaliser un suivi des quantités collectées et vendues pour affiner l'analyse de l'offre et de la demande des différents types de riz sur les marchés. Dans ses recommandations, le Consultant prendra en compte les données disponibles au niveau d'autres structures (FOP BG,

Feriz-BG, ANASA, ...) et évaluera la manière la plus efficace de tirer profit de l'ensemble des données disponibles.

3.1.2.6. L'appui aux acteurs de l'aval de la filière

Le Consultant évaluera l'impact des activités destinées au renforcement des capacités et à la structuration des acteurs de l'aval de la filière financées par les projets Riz BG et Riz BG2. Le Consultant étendra son analyse aux activités financées dans le cadre des projets PRODUMA, SABG et ACORH (partie Basse Guinée). Le Consultant évaluera i) l'efficacité (contenu, moyens de formation, suivi) des formations dispensées (formation à l'esprit d'autopromotion, formation en gestion pour analphabète, formation en technique d'étuvage améliorée, formation en mécanique des machines décortiqueuses) en produisant des données sexo-spécifiques, ii) le fonctionnement des centres pilotes de transformation et de commercialisation en expliquant le rôle des hommes et des femmes, iii) le contenu des accords de commercialisation formalisés grâce au projet, iv) les activités de suivi des organisations formées grâce à l'appui apporté par le projet, v) le contenu et l'efficacité des activités relatives à l'accès au financement. Le Consultant évaluera la pertinence du choix des zones d'intervention par rapport aux actions d'appui à la production (aménagement, conseil agricole). Le Consultant évaluera si la méthode mise en œuvre est suffisamment robuste pour être diffusée plus largement et continuer à être soutenue lors de prochaines phases d'intervention et si celle-ci tient suffisamment compte des différences entre les hommes et les femmes et des contraintes spécifiques rencontrées par ceux-ci. Le Consultant évaluera l'impact des expériences de warrantage et de magasins «dépôt/vente» mises en œuvre lors de la dernière phase. Enfin, le consultant analysera la Feriz-BG, créée en 2013 : représentativité de la Feriz-BG par rapports aux acteurs de l'aval de la filière en Basse Guinée, compétences, statuts, mandats, moyens. Le Consultant formulera des recommandations quant à la structuration de la Feriz-BG.

3.1.2.7. L'appui l'organisation des acteurs de la filière et à la mise en place de relations interprofessionnelles

Le Consultant évaluera les activités entreprises dans le cadre des projets Riz BG, ACORH, PRODUMA, SABG, d'appui à l'organisation des acteurs de la filière (amont/aval) (mise en place d'une plateforme de concertation des acteurs du sel solaire en Basse Guinée...), à la structuration des interprofessions (initiative de marque collective) et à la mise en relation des différents maillons (tentatives de contractualisation entre les producteurs et les acheteurs par ex.).

3.1.2.8. Sur les activités de recherche menées par l'IRAG

Les activités financées par le projet Riz BG et menées par l'IRAG portaient sur i) la gestion de la fertilité des sols, ii) les performances techniques et économiques des principaux systèmes de culture de riz, iii) la promotion de la petite mécanisation, iv) la recherche variétale, v) la promotion des bonnes pratiques (en partenariat avec la FOP BG, Univers Sel et Adam). Une mission menée par le CIRAD en 2014 a permis de montrer que si beaucoup de données avaient été cumulées ces dernières années, peu étaient exploitables en l'état, nécessitant un important travail de référencement des données disponibles et d'exploitation pour en tirer des leçons opérationnelles. Le Consultant, sur la base des rapports produits par l'IRAG, de ses visites de terrains d'expérimentation et des rapports élaborés par le CIRAD, évaluera l'atteinte des objectifs fixés initialement aux activités de recherche et complétera l'analyse menée par le CIRAD en s'intéressant notamment aux moyens mis en œuvre par l'IRAG, mis en regard avec les moyens qui étaient disponibles pour ce faire.

3.1.2.9. Le suivi-évaluation des impacts du projet

Le Consultant évaluera la pertinence du suivi-évaluation réalisé pendant les projets Riz BG et Riz BG2 : pertinence des objectifs et sous objectifs fixés, choix des indicateurs suivis sensibles au genre quand c'est pertinent, traitement des données recueillies, dispositif de suivi mis en place, données sexo-spécifiques...

Le Consultant formulera des recommandations en termes d'outils, de méthodes, de moyens,... Le Consultant évaluera également les moyens mis en œuvre par l'ONRG et le contenu du contrat entre l'ONRG et la DNGR (coûts unitaires, moyens mis en œuvre). Le Consultant, sur la base de son expertise, formulera des recommandations sur les paramètres à prendre en compte en milieu de mangroves.

Enfin, le Consultant dressera un état des lieux des pratiques internationales en termes de suivi des Mangroves, en soulignant les points qui pourraient s'appliquer à la côte guinéenne et qui pourraient être intégrés à un futur projet.

3.1.2.10. Evaluation des capacités/compétences des acteurs

Le Consultant évaluera les capacités des acteurs impliqués dans le cadre du projet en vue d'établir un bilan des compétences acquises lors des phases précédentes et d'identifier les activités de renforcement des capacités aujourd'hui nécessaires. L'analyse portera sur les moyens humains et matériels.

Le Consultant évaluera notamment :

- les capacités de la DNGR pour la mise en œuvre des activités de programmation, de conception, de suivi, de contrôle des travaux et d'entretien des aménagements.
- l'impact des évolutions structurelles de la FOPBG, ses modalités de fonctionnement (modes de fonctionnement des cellules, moyens apportés), l'efficacité du dispositif d'appui aux AUP (cellule ACE), l'efficacité du dispositif d'appui à la mise en valeur agricole, la stratégie et le plan d'action de la FPOBG, les capacités de gestion de la FOPBG de fonds divers, ...
- les moyens dont dispose l'IRAG pour mener les études ainsi que les activités d'exploitation des données recueillies.
- les capacités de l'ONG Adam à pérenniser les activités mises en œuvre lors des projets Riz BG : capacités de gestion, capacités de financement, perspectives en termes d'activités et de financement.
- les capacités techniques de BercaBaara : compétences présentes au sein de BercaBaara, organisation, moyens d'exercer l'ensemble des activités pour lesquelles le BE a été contracté dans le cadre des projets Riz BG (moyens humains, moyens matériels, compétences).
- Les capacités des entreprises de travaux recrutées :
- Les capacités de la MGE : son organisation, ses capacités de gestion et de financement et ses perspectives en termes d'activités et de financement en dehors des financements de projet.
- Le BSD : voir si les différents montages organisationnels ont permis une bonne appropriation des activités menées et de leurs résultats par le BSD, notamment grâce au détachement d'un des membres du BSD à la MGE pour la mise en œuvre des activités d'appui aux acteurs de l'aval de la filière.
- La capacité de chaque institution/opérateur à bien comprendre et tenir compte des inégalités hommes femmes.
- Voir également le nouveau contexte de collaboration dans l'appui à l'émergence de l'interprofession des opérateurs de la filière riz Basse Guinée.

Le Consultant identifiera dans le cadre des autres projets en référence les opérateurs pouvant jouer un rôle dans la poursuite de l'appui à la filière riz et évaluera leurs compétences.

3.1.2.11. Evaluation du dispositif organisationnel, des procédures et de la méthode d'intervention du projet

Le Consultant analysera, en collaboration avec le BSD et les autres acteurs intervenant dans cette filière, l'efficacité du dispositif au plan organisationnel, des procédures et des méthodes (financements, encadrements, appuis techniques, renforcement des capacités, etc.).

Le Consultant formulera des recommandations précises et opérationnelles permettant d'améliorer l'efficacité du dispositif : révision de certaines procédures, clarification des responsabilités par acteur, etc. en vue de la proposition d'un montage organisationnel lors du futur projet.

L'analyse du Consultant portera notamment sur :

- l'organisation et suivi du projet par la DNGR. Le bilan des compétences acquises au cours des projets précédents. Efficacité de l'organisation actuelle pour la gestion de projets futurs. Identification des besoins d'accompagnements pour de futurs
- le dispositif d'appui à la mise en valeur agricole,
- le dispositif d'appui aux AUP ;
- le dispositif d'appui aux acteurs de la filière (amont et aval),
- les Rôles et implications des BTGR et SPGR :
- les organisations intermédiaires: le consultant analysera la place et les fonctions des organisations intermédiaires (groupement de paysans, unions) vis-à-vis des producteurs et de la FOP BG.
- le BSD : le consultant analysera l'impact sur les activités du BSD de la mise à disposition d'un agent à plein temps selon un accord signé avec la MGE dans le cadre du projet Riz BG2.
- le secteur privé : le Consultant analysera les capacités des bureaux d'études et entreprises de travaux guinéens à réaliser les activités de conception, construction et contrôle des travaux) grâce à son diagnostic du secteur, le Consultant proposera des activités de renforcement des capacités du secteur privé.

3.2. Capitalisation sur les initiatives de protection de la mangrove

Les mangroves guinéennes occupent actuellement une superficie estimée à 250 000 ha environ. La mangrove remplit plusieurs fonctions dans l'écosystème estuarien et fournit des produits divers aux populations environnantes. L'une des fonctions essentielles de la mangrove est la rétention de sédiments, la séquestration du gaz carbonique, le refuge des alevins et des larves de crevettes, l'atténuation des crues, la fonction de nurseries et celle de stabilisation du littoral. Ce milieu fragile sert de support aux espèces autochtones et migratrices de la faune aquatique. On y rencontre des espèces rares et menacées comme le Lamantin d'Afrique, le Crocodile du Nil, le Dauphin etc. Il s'agit d'un écosystème extrêmement spécialisé et sélectif. Les palétuviers y meurent brutalement dès que l'un des paramètres abiotiques tels que la salinité, régime hydrique ou sédimentaire se modifie; cela justifie sa fragilité.

L'écosystème de mangrove recèle par ailleurs des fonctions économiques diverses: riziculture de mangrove, saliculture, pêche. Le bois de mangrove est également utilisé par la population comme combustible ligneux. Aujourd'hui, ces fortes pressions anthropiques occasionnent un taux de régression annuelle de près de 4,2% par an, posant la question de la durabilité des modes de gestion des ressources de cet écosystème fragile. La régression des massifs forestiers et leur quasi-

disparition dans certaines zones a des répercussions dramatiques sur la pêche, l'érosion côtière et, de fait, sur les cultures endiguées.

Le Consultant fera un point sur les projets passés dans la zone (projet Coyah I et II, PRODUMA,...) et les initiatives passées, en cours ou projetées en termes de suivi, de préservation et de gestion durable de cet écosystème fragile : bilan et résultats, leçons, suites à donner, etc.

Le Consultant fera le point des documents stratégiques relatifs à l'aménagement des mangroves (notamment le schéma directeur d'aménagement des mangroves, le document de planification côtière (en attente de validation), les plans de gestion de mangrove disponibles par massif), de leurs objectifs et axes stratégiques de développement, des mécanismes de pilotage et de concertation prévus entre les Départements impliqués et les autres acteurs concernés, des besoins de réactualisation ou d'approfondissement, etc.

3.3. Analyse économique de la filière riz de mangrove

Les objectifs de l'étude sont:

- réaliser une représentation économique simplifiée du riz de mangrove, ses principaux acteurs et sa place dans le contexte agricole, industriel et macro-économique du pays;
- estimer le degré de compétitivité par rapport aux autres fournisseurs du marché national du riz. En particulier, il serait intéressant de définir les conditions de la compétitivité du riz de mangroves sur les différents marchés ;
- identifier et décrire les principaux obstacles au développement de la filière et les améliorations possibles pour chaque segment du secteur ;

Le Consultant s'appuiera sur les études et données disponibles (AgroParisTech, FIDA, données du MA, données de l'IRAG, données de la FOP BG, rapports de l'ONRG, rapports du projet ACORH, données du GRET) ainsi que sur des entretiens de terrain pour décrire le cadre général de la production, la transformation et la consommation du riz de mangrove.

Après une rapide typologie des systèmes de production et d'exploitation (nombre de récoltes par an, poids du riz dans l'exploitation, types d'exploitations, ...), le Consultant fournira des indications sur les quantités produites, vendues, consommées, les intrants, les types de riz produits, le travail, le prix de vente, la rémunération de la main d'œuvre (femmes/hommes), ... L'étude se penchera également sur les impacts des expériences de magasins de dépôt/vente et les expériences de warrantage mises en œuvre.

Le consultant réalisera ensuite une rapide typologie des acteurs/actrices de l'aval de la filière, en s'appuyant sur les données du GRET, du BSD et de la MGE. Il examinera les capacités de transformation par type de structure (petite, moyenne et grande) ainsi que les différentes cibles du marché. Il / elle devra décrire les principaux éléments physiques (les achats de riz, les types de riz produits, les destinations principales de produits finis et semi-finis) et les éléments économiques (ventes, niveau de la dette à court et à moyen terme, principaux postes de dépenses tels que les achats de riz, amortissement, frais financiers, les intrants, les transports, le travail, les impôts, les résultats). L'étude évaluera les quantités et les qualités stockées et celles vendues sur le marché intérieur par les différents acteurs de la distribution. Certaines prévisions pourraient être faites sur l'évolution de la demande par rapport à la quantité et la qualité. Le Consultant analysera, dans son étude, le fonctionnement des projets pilotes mis en place par la FOP BG et la MGE de centres de collecte, transformation et commercialisation : choix des localisations de mise en place des projets pilotes par les producteurs d'une part et les acteurs de l'aval d'autre part. Contenu des contrats d'approvisionnement en riz paddy des centres de transformation et de commercialisation du riz transformé. Identification des facteurs de réussite et des facteurs limitant. Limites à l'accès au crédit et identification de leviers d'action.

Les coûts de commercialisation, la valeur ajoutée, l'emploi et le chiffre d'affaires réalisé par ce segment du secteur seront également analysés.

Quelques pistes d'amélioration intéressantes seront sélectionnées, et leur impact sur tous les acteurs de la filière Riz de Mangrove (en faisant une différence femmes /hommes quand c'est pertinent) et à un niveau macro-économique seront évalués. Certaines mesures d'incitation pourraient être testées et analysées, tels que l'accès à court et moyen terme au crédit, le soutien technique, le marché, la gestion, le développement de relations contractuelles entre les acteurs, le développement de marchés prometteurs, ...

L'étude décrira les conditions nécessaires pour assurer la pérennité des résultats (marchés, qualité, prix, ...) et l'équilibre de la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs/actrices de la filière.

3.4. Accès au financement – Crédit Rural de Guinée

Sur la base d'analyses existantes (rapports du FIDA par exemple), d'enquêtes de terrain et de réunions avec les acteurs du projet Riz BG, la FOP BG et les représentants des acteurs de l'aval de la filière, le Consultant évaluera

- les besoins en financement des acteurs de la filière Riz de mangroves. Le Consultant évaluera l'offre en place (auprès des IMF et du Crédit Rural de Guinée (CRG)) et les capacités d'accès aux sources de financements des acteurs de la filière.
- les initiatives/opérations pilotes mises en œuvre dans le cadre des projets Riz BG (demandes de crédit auprès CRG, magasins de dépôts vente, warrantage, ...) et
- identifiera les forces et faiblesses de chacune de ces initiatives ainsi que les points bloquants ou facilitateurs.

Parmi les institutions financières, le Consultant s'intéressera particulièrement au CRG. Créé en 1988, la principale mission du CRG est d'accompagner le développement rural et agricole en Guinée. Le CRG a bénéficié d'un appui de l'AFD (cinq phases) ayant pris fin en 2009 (cf. rapport d'évaluation de janvier 2012). Sur la base de ce rapport et de ses entretiens avec le CRG et tout autre acteur jugé pertinent, le Consultant réalisera un rapide diagnostic du CRG en vue d'identifier les pistes de développement possibles de la banque pour en faire un partenaire principal du financement de l'agriculture et plus particulièrement de la filière rizicole, en tenant compte des opportunités et des contraintes du marché guinéen.

3.5. Actualisation de la stratégie d'aménagement du Ministère de l'Agriculture et élaboration d'une méthodologie d'intervention

Le choix des zones d'intervention du futur projet doit pouvoir se baser sur des critères objectifs en privilégiant notamment les secteurs où l'efficacité des investissements réalisés est susceptible d'être la meilleure.

Sur la base de ses analyses, des exercices de capitalisation réalisés par différents experts (cf. bibliographie), des rencontres avec les différents acteurs ainsi que de sa propre expertise, le Consultant proposera une stratégie d'intervention différenciée avec des aménagements spécifiques en fonction des types de plaines. Pour ce faire, le Consultant réunira les acteurs autour de ses propositions à plusieurs reprises, de manière à favoriser la concertation inter-acteurs et l'appropriation d'une stratégie définie collectivement par les acteurs concernés.

La typologie des périmètres sera affinée par rapport à celle utilisée jusqu'à présent dans le cadre des projets et validée au préalable de la construction d'un référentiel technique. La stratégie d'intervention proposée devra être en cohérence par rapport aux objectifs du PNIASA.

Le Consultant questionnera le recours systématique aux aménagements EC tels que promus par les phases précédentes de projet et mettra pour cela en regard les aménagements EC aux aménagements de type traditionnels et aux aménagements promus par Adam-Univers Sel. Le

Consultant prendra en compte les critères de coûts, de durabilité des investissements réalisés, de capacités de gestion, d'entretien et de maintenance par les populations.

Les phases de diagnostics technique et organisationnel seront précisées. A l'issue de son analyse, le Consultant construira un référentiel technique adapté à chaque type de plaine (tel que défini dans une typologie actualisée) qui prévoient les cas où le recours aux différents types d'aménagements est le plus justifié (faut-il ne réserver les aménagements EC qu'aux cas particuliers où la forte dynamique de mise en valeur préalablement suscitée par l'utilisation de techniques plus légères se voit contrariée par des volumes de travaux qui dépassent les capacités des producteurs concernés ?). La méthodologie d'intervention devrait notamment prendre en compte les questions d'impact E&S, de fonctionnement hydrauliques et hydrologiques, à l'échelle du bassin versant comme du périmètre, mais aussi les questions de coûts d'entretien et de maintenance, étant donné le partage des responsabilités envisagés, de foncier, et de conflits d'usages. Les critères de coût d'investissement, de coûts d'entretien et de maintenance, environnementaux, sociaux (y compris la question du genre) et fonciers constitueront la base de la méthodologie.

La méthodologie d'intervention prévoira, outre les techniques en fonction des types de plaines, des éléments relatifs aux points suivants : i) calendriers d'intervention permettant d'adapter les calendriers d'exécution des études et travaux aux périodes favorables en milieu de mangrove (il apparaît que le démarrage des chantiers de construction des ouvrages intervient trop tard en saison avec de lourdes conséquences sur la qualité des travaux réalisés. La période favorable pour les travaux en mangrove est de courte durée et doit être valorisée au mieux), ii) modalités du transfert de compétences aux populations/usagers ainsi qu'aux services déconcentrés de la DNGR seront précisées : méthodologie participative prévoyant une meilleure implication de tous les acteurs (producteurs/productrices, organisations de producteurs, unions), activités de formation, vulgarisation, implication des usagers pendant la réalisation des travaux et les phases de réception provisoire, iii) phase de suivi-accompagnement des populations après la finalisation des travaux par l'opérateur pour les questions liées à l'entretien ou à d'éventuels réajustements des aménagements ou renouvellement d'équipements défectueux...

Le Consultant pourra être amené à confronter la méthodologie en cours d'élaboration à des sites non aménagés de manière à la valider. Le Consultant pourra également se servir de la liste des périmètres à aménager dans le cadre du futur projet financé par l'AFD (fournies par la DNGR et la FOPBG) pour valider sa méthode.

3.6. Validation de la stratégie d'aménagement des plaines de mangroves et de la méthodologie d'intervention par le MA

Le Consultant présentera au Ministère de l'Agriculture, aux représentants de la société civile et à l'AFD, la stratégie et la méthodologie d'intervention préparées, pour validation. Cette présentation pourra faire l'objet d'un atelier. Les listes des périmètres dont l'aménagement est souhaité dans le cadre du prochain projet financé par l'AFD, fournies par la DNGR et la FOPBG au Consultant au début de sa prestation, seront discutées au regard de ces documents. L'atelier devra permettre de décider de la liste des périmètres devant servir de base à l'étude de faisabilité. La sélection des périmètres à étudier lors de la faisabilité se fera sur la base des critères retenus dans le cadre de la méthodologie, en respectant le cadre stratégique déterminé ainsi qu'une enveloppe financière disponible à déterminer en concertation avec l'AFD et le MA. Les périmètres feront l'objet d'une priorisation permettant de faciliter la mise en œuvre de l'étude de faisabilité.

3.7. Etude faisabilité d'un nouveau projet

Le Consultant définira, sur la base de ses évaluations et des stratégies et méthodologies d'intervention validées par le MA, le contenu du futur projet prévu pour être présenté aux instances décisionnaires de l'AFD fin 2016.

Le Consultant déterminera :

- le contenu des composantes du projet, la forme que pourrait prendre le soutien aux acteurs, aux institutions et à la gouvernance et l'organisation de la filière,
- les impacts attendus en termes de développement durable (défini selon six dimensions) et les risques du projet (techniques, institutionnels, économiques)
- le cadre logique détaillé de l'intervention AFD,
- les intervenants et modes opératoires (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, opérateurs, etc.)
- le plan de financement par composante,
- le dispositif de suivi de la réalisation des composantes.

Cette étude abordera les synergies éventuellement possibles avec le programme du FIDA mis en œuvre en Basse Guinée (PNAFA). Les synergies possibles avec les autres bailleurs (FIDA, UE, Banque Mondiale...) seront également étudiées.

Les activités seront définies de manière à i) prendre en considération les besoins d'appui de la filière Riz de Mangrove, ii) apporter des appuis là où des besoins ont été identifiés au terme de la première phase de l'étude, iii) améliorer la contribution du futur projet aux six dimensions du développement durable définies en 3.1.1. Le projet devra contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le PNIASA.

3.7.1. Définition du contenu du projet

Le choix des activités à inclure dans le projet devra être discuté et adapté en fonction des conclusions de l'étude de capitalisation. **La liste des activités ci-dessous est indicative** et devrait être confirmée sur la base des propositions que le Consultant pourra présenter lors d'un atelier de présentation de son rapport initial :

- **Aménagements des plaines de mangroves** selon la stratégie et la méthodologie définies (en favorisant, donc, une approche intégrée traitant de manière complémentaire l'aménagement collectif et l'aménagement à la parcelle). Les périmètres à aménager seront sélectionnés en appliquant la méthodologie sur les propositions formulées en début de prestation par la DNGR et les différentes unions de la FOPBG.
- **Vulgarisation agricole, accompagnement des producteurs** : le projet intégrera une composante « conseil agricole » aux côtés de la composante « aménagement » visant à axer les efforts sur la vulgarisation des techniques déjà éprouvées en tenant compte du genre. Les aménagements réalisés ne seront pleinement valorisés qu'à la condition que les producteurs mettent en œuvre les bonnes pratiques culturales (choix de variétés performantes, respect du calendrier cultural, respect des techniques de pépinière et de repiquage, ...). On dispose déjà d'un panel de techniques qui, dès lors qu'elles sont mises en pratique, peuvent assurer des rendements élevés. Le travail d'expérimentation conduit en 2013 montre que les marges de progrès en matière de rendement sont très importantes. La priorité est donc de concevoir le dispositif qui permettra de les diffuser aussi largement que possible, en mettant l'accent sur les techniques peu exigeantes en main d'œuvre, faciles à mettre en œuvre, selon un dispositif permettant de prendre en compte et

de traiter les réticences des producteurs à mettre en œuvre certaines des pratiques conseillées. En Guinée Maritime les paysans sont majoritairement pluriactifs, ils conduisent parallèlement à la riziculture des activités qui leur permettent de dégager des revenus monétaires. Le riz est une production nécessaire mais pas nécessairement la spéculation la plus rentable. Dans ce contexte, les techniques qui maximisent la productivité du travail et en diminuent la pénibilité auront la préférence des paysans vis-à-vis de techniques plus intensives, très exigeantes en travail.

- **Formation/conseil aux exploitations** : le Consultant formulera des propositions d'accompagnement des producteurs/productrices dans une démarche entrepreneuriale et visant à la professionnalisation des acteurs: conseil à l'exploitation familiale/formation en gestion des comptes d'exploitation, accès au crédit, stockage collectif des récoltes, gestion rationnelle des ressources naturelles, formations en équilibre alimentaire, valorisation des produits locaux...
- **Gestion, Entretien et Maintenance des aménagements hydroagricoles** : le projet devra permettre d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de GEM basée sur les principes du partage des responsabilités entre les usagers des périmètres et le Ministère en charge de ces aménagements. Le projet prévoira d'accompagner à la fois le MA et les associations d'usagers des périmètres ainsi que la FOP BG si le rôle de la cellule ACE était confirmée à l'issue de l'étude de capitalisation.
- **Formations** : Le nouveau projet devra intégrer un programme de formation et d'accompagnement comprenant des modules à destination des acteurs/actrices impliqués dans la filière : cadres et techniciens de la DNGR et de ses services déconcentrés, entrepreneurs en charge de la réalisation des travaux, maître d'œuvre, usagers des périmètres, producteurs/productrices, cellules de la FOP BG, organisations de producteurs, organisations des acteurs de l'aval de la filière. La proposition précisera les objectifs à atteindre, les publics cibles, les thèmes de formation, le profil des formateurs et leur niveau de compréhension des enjeux genre de la filière ; elle prévoira un dispositif d'évaluation qui permette de vérifier les compétences acquises. Le programme de formation devra s'inscrire dans la durée via un accompagnement sur le terrain des acteurs concernés. En particulier, le programme de formations et d'accompagnement à destination des usagers des périmètres aménagés devra permettre un meilleur transfert de compétences en cours de projet et permettre aux paysans et leurs représentants d'être véritablement en mesure de s'approprier leur outil de production, de remplacer les équipements défectueux, de réajuster au fil du temps le profil des digues, canaux et dispositifs de régulation de flux, voire d'étendre la partie équipée du site à de nouveaux secteurs, en d'autres termes, d'assurer la pérennité des aménagements dont la maintenance, à plus ou moins brève échéance, reposera nécessairement sur leurs épaules. Accompagner les producteurs sur la durée. Le dispositif de formation devra conçu de manière à s'adresser autant aux personnes lettrées que non lettrées. La diffusion de nouvelles pratiques nécessite de réaliser un suivi rapproché des producteurs, donc exigeant en personnel et coûteux. La FOPBG réfléchit depuis quelques temps déjà à la formation de « paysan/nes relais » chargés d'un travail de vulgarisation technique auprès des producteurs/productrices de leur entourage. Pour rendre le coût du futur dispositif abordable, il serait intéressant de travailler sur les complémentarités possibles entre techniciens des services de l'Etat (ANPROCA), techniciens d'OP et paysans relais en précisant le rôle dévolu à chaque intervenant.
- **Structuration de la filière** : appui aux organisations de producteurs, unions, aux organisations des acteurs à l'aval de la filière, aux fédérations (FOP BG, FERI-BG) et à la concertation inter-acteurs. Le Consultant déterminera les niveaux d'appui les plus pertinents en fonction des évaluations qu'il aura réalisés. En particulier, le Consultant réfléchira à la manière dont les OP de niveau intermédiaire (groupement de paysans,

unions) pourraient être responsabilisées et jouer un rôle d'interface entre les bénéficiaires et les instances du projet. A moyen terme, ces OP de niveau intermédiaire doivent être en mesure de jouer un certain nombre de rôles - par exemple la fourniture des équipements aux producteurs (tuyaux PVC...), accompagnement pour la mobilisation de services (appui à l'entreprenariat, conseil agricole, ...) – prise de responsabilités se concrétisant par un engagement formel dans le cadre de contrats. Cette composante pourrait permettre de financer des actions pilotes de mise en relation des différents acteurs pour la commercialisation du riz par exemple. Sur la base de son analyse, le Consultant proposera des activités de soutien à l'émergence et à la consolidation de la marque collective.

- **Appui à la pérennisation des activités menées par les ONG** : qu'il s'agisse d'ADAM ou de la MGE, le Consultant veillera à ce que le futur projet permette d'ouvrir la voie à la pérennisation de telles structures dont les services pourraient être rémunérés.
- **Opérations pilotes de warrantage**
- **Accès au financement (Crédit Rural de Guinée (CRG)/Institutions de microfinance)**: le projet pourrait comporter une composante visant à faciliter l'accès au financement par les acteurs de la filière rizicole. Si l'étude de capitalisation en démontrait la pertinence, cette activité pourrait comporter la réalisation d'une étude diagnostic du CRG pour laquelle le Consultant rédigerait les termes de référence, visant à mettre en évidence les différents axes d'amélioration potentiels, qu'ils concernent les aspects de gouvernance, de procédures ou de moyens informatiques et logistiques, dans l'idée de financer ensuite une assistance à la mise en œuvre de certaines recommandations retenues par le CRG et ses tutelles, dans l'objectif de financer davantage les filières, et notamment la filière rizicole, à tous ses échelons, ou de financer certaines mesures (telles que des actions de formation du personnel, de rédaction de nouvelles procédures, d'acquisition de matériel) et des appuis/conseils pour mettre en œuvre ses orientations et son plan d'action stratégique à destination du secteur rural.
- **Mise en valeur des résultats de recherche et poursuite des activités de recherche** : les activités de cette composante devraient permettre la mise en œuvre des recommandations formulées par le CIRAD en mars 2014. Les activités de traitement des données recueillies lors des projets précédents, d'expérimentation/recherche action entrepris à petite échelle et de diffusion de la petite mécanisation seront favorisées de manière à i) valoriser les résultats des activités menées jusqu'à ce jour, ii) cerner précisément les contraintes limitant la diffusion des techniques améliorées en milieu paysan, iii) améliorer la productivité. L'expérimentation conduite en 2013 a montré qu'il n'est pas simple de comprendre les raisons à l'origine des réticences manifestées par les paysans pour adopter des techniques à priori simples à appliquer. Un travail de proximité avec les producteurs permettra d'identifier les contraintes difficiles à appréhender et s'avère souvent un complément nécessaire au travail de vulgarisation proprement dit. Le Consultant veillera à ce que toute activité de recherche prévue dans le cadre du projet soit définie et menée en collaboration entre l'IRAG et le CIRAD (accord de partenariat à prévoir).
- **Coordination, assistance technique et fonds d'étude** : Cette composante d'appui institutionnel est destinée à prendre en charge les coûts : (i) d'organisation du Comité de Pilotage, (ii) d'équipement et de fonctionnement de ou des équipes opérationnelles de gestion du projet, (iii) de la mise à disposition assistantes techniques sur la durée du projet, (iv) des audits annuels, ainsi que celui du suivi évaluation et (v) du fonds d'études et de consultation, permettant de financer, en complément des interventions prévues dans le cadre du projet, différentes études et expertises locales et internationales estimées utiles

pour la filière et ses acteurs. Les activités d'assistance technique devront notamment permettre d'accompagner la DNGR sur les sujets suivants :

- Clarification de la question du foncier : Préalablement à la construction d'un périmètre à EC, qui nécessite un investissement important et durable de l'Etat, il semble impératif de définir précisément à qui appartient le foncier sur lequel est réalisé l'aménagement et dans quelle mesure les femmes utilisent la terre sans en avoir le droit de propriété. Cela devrait se traduire par la délivrance d'un titre foncier à l'entité propriétaire du sol avant la signature de l'accord de mise à disposition des terres pour la réalisation des travaux.
- Etablissement d'« accords de partage » définissant les responsabilités respectives de l'Etat et de l'AUP en matière d'entretien-maintenance : tant que les responsabilités ne seront pas clairement réparties entre l'Etat et l'AUP il y a fort à parier que la question centrale de l'entretien-maintenance ne sera pas solutionnée de façon durable.
- Mise en place un fonds destiné à l'entretien des aménagements : dès lors que l'Etat a en charge l'entretien et la maintenance des gros ouvrages - en totalité ou pour partie - la question de la mise en place d'un « fonds d'entretien des périmètres » doit être posée. Il importe, lorsqu'un dysfonctionnement apparaît (cas de l'ouverture d'une brèche par exemple), d'être en mesure d'intervenir rapidement, de manière à éviter que les dégâts ne s'étendent et conduisent à la réhabilitation générale du site, toujours très coûteuse. L'objectif de ce dispositif serait notamment de permettre à l'Etat d'intervenir dans un délai raisonnable sur tout site menacé du littoral dont aucun projet en cours ne peut assurer la réfection.

Cette composante devrait aussi permettre de financer les voyages d'études identifiés comment pertinents par rapport à une problématique. Sur la GEM et le partage de responsabilités entre la DNGR et les usagers et l'implication d'un conseil de gestion, le Consultant évaluera la pertinence d'un voyage d'études au Mali, pour échanger sur l'expérience ASIrri (projet financé par l'AFD) et au Cambodge où l'AFD a longtemps financé l'aménagement de polders en zone de mangroves et où la mise en place d'une politique et d'outils de gestion à destination du gouvernement et des bénéficiaires finaux est largement avancée.

- **Préservation de l'environnement** : Le Consultant étudiera les dispositions et activités qui pourraient être prises ou menées dans le cadre du projet pour assurer un meilleur suivi et la préservation de cet écosystème fragile, notamment en termes d'amélioration des politiques de gestion dans le cadre d'un processus négocié, et de restauration et de conservation de l'écosystème (d'introduction et la vulgarisation des technologies adaptées à travers la création des activités génératrices de revenus ayant moins d'impacts sur cet écosystème fragile).

En sus, le Consultant réfléchira aux points suivants et évaluera la pertinence et la meilleure manière de les intégrer au projet :

- **Appui à l'amélioration de la rizi-pisciculture** : la pêche est une activité traditionnelle en zone de mangrove. Néanmoins, les pratiques actuelles pour piéger les poissons (barrages ou nasses dans les drains, trous dans les fossés) sont en contradiction avec la maîtrise de l'eau au niveau des aménagements. L'étude de faisabilité évaluera l'opportunité de mener dans le cadre d'une nouvelle phase une étude et des expérimentations à petite échelle sur la durée du projet visant à caler une approche technique que l'on pourrait ensuite vulgariser à plus grande échelle si les résultats sont concluants (consultation internationale/nationale) en vue de proposer des améliorations et permettre le développement harmonieux de la rizi-pisciculture. Le Consultant s'inspirera du projet mis en œuvre en Guinée Forestière sur financement AFD (Projet de Développement de la Rizi-pisciculture en Guinée

Forestière – maîtrise d’ouvrage : Direction Nationale de la Pisciculture et maîtrise d’œuvre : APDRA)

- **Appui à la diffusion de la technique de saliculture solaire :**

Dans les contextes écologique, économique et social de la Guinée Maritime, il existe une très forte cohérence à pratiquer des multi-activités opportunistes. Il s’agit avant tout d’optimiser la force et le temps de travail disponible pour sécuriser l’avenir dans un univers caractérisé par une absence de systèmes publics de protection sociale ainsi qu’une faible plasticité économique et technique face aux aléas de la production et de la conjoncture. La culture vivrière du riz et l’exploitation des sites salicoles constituent les deux activités de base des unités familiales pour les riziculteurs de basse guinée. La production complémentaire de sel exploitée sous sa forme traditionnelle (utilisation de 3kg de bois pour 1kg de sel) détruit les forêts de palétuviers mais l’exploitation des sites salicoles de mangrove peut fournir une source de revenus complémentaires à condition de substituer au procédé traditionnel de traitement des saumures par cuisson une alternative par évaporation naturelle (saliculture solaire) qui permet aussi une réduction du temps du temps de travail et de la pénibilité.

- **Conception d’un dispositif d’approvisionnement en tuyaux pour les producteurs.** La dépendance des producteurs envers le projet pour l’acquisition des tuyaux reste un point faible de l’approche actuelle tant pour ce qui concerne la maintenance des aménagements réalisés que la diffusion élargie de la technique. L’objectif à terme est que les producteurs deviennent autonomes pour acquérir les petits tuyaux. A partir de la phase 3, il serait bon d’appliquer aux équipements des modalités de subvention dégressives. Parallèlement, il faut réfléchir à la mise en place d’un dispositif d’approvisionnement en tuyaux sur le littoral de manière à ce que tout producteur qui désire d’équiper par ses propres moyens ou remplacer des tuyaux endommagés puisse le faire.
- **Approvisionnement en intrants :** dès lors que le fonctionnement hydraulique du périmètre est satisfaisant et la technique d’introduction de l’eau de mer bien maîtrisée, l’utilisation d’engrais et d’herbicides ne se justifie pas et s’avère contre-productive sur le plan économique, il ne semble donc pas souhaitable de promouvoir ce type d’intrants auprès des producteurs de riz de mangrove. La question de l’approvisionnement des paysans en semence de qualité est en revanche importante. Les enquêtes indiquent que beaucoup de paysans ne disposent pas de semence en quantité suffisante en début de saison pour mettre en culture l’ensemble de leurs casiers (ce qui pose des questions sur les capacités de gestion de la récolte).
- **Le désenclavement des zones de production, la réhabilitation des chemins d’exploitation :** Constitue une des contraintes majeures de l’aménagement. Il a été mis en avant par l’ONRG que les motifs de l’aménagement pour de nombreux agriculteurs sont en premier lieu le désenclavement avant la volonté de mise en valeur de leur parcelle de riz. Les demandes de désenclavement sont fortes et les agriculteurs en ayant bénéficié (aussi via PRODUMA avec réhabilitation des chemins d’exploitation) sont systématiquement satisfaits.

3.7.2. Montage organisationnel

Le Consultant proposera un montage organisationnel prenant en compte les leçons tirées des projets phases précédentes. Le Consultant s’intéressera notamment aux points suivants :

- Favoriser l’émergence de nouveaux opérateurs en améliorant la compétitivité,
- Impliquer les représentants des AUP/CT, des organisations de producteurs à la base et unions dans la mise en œuvre du projet. Pour que l’appropriation - qui conditionne la durabilité de l’Action - soit effective, on ne peut pas se contenter de faire appel à des opérateurs extérieurs en limitant le rôle des bénéficiaires à confirmer un besoin, à

apporter une symbolique contribution financière, à émettre un avis sur la qualité des travaux réalisés et services rendus ou encore les positionner comme simples pourvoyeurs de main-d'œuvre. Il paraît essentiel de réfléchir à la manière dont les OP de niveau intermédiaire (groupement de paysans, unions) soient responsabilisées aux côtés de la FOPBG et jouent pleinement le rôle d'interface entre les bénéficiaires et les instances du projet,

- Impliquer les Sections Préfectorales du Génie Rural (SPGR) et les Directions Préfectorales de l'Agriculture (DPA) et les former : le projet doit concourir au renforcement des capacités de ses agents de terrain comme d'ailleurs des services de la DNGR et de la DNA de manière à ce qu'ils soient en mesure d'apprécier la qualité des prestations réalisées par les opérateurs,
- Le Consultant veillera à ce que le montage organisationnel proposé permette aux opérateurs de pérenniser leurs activités
- Ancrer le projet dans la dynamique de développement local en impliquant davantage les représentants des communautés rurales directement dans le projet ou en formalisation des liens avec d'autres projets de développement local en cours dans la zone (PACV notamment) et en tenant compte de la dimension de genre.

3.7.3. Elaboration de TDR pour l'actualisation du PAPR et son extension à la zone littorale au sud de Conakry;

Le consultant rédigera sur la base du travail d'analyse et de capitalisation réalisé les termes de référence de l'actualisation du PAPR et de son extension à la zone littorale sud de Conakry. Ces TdR pourront être intégrés aux TdR de l'élaboration d'un schéma directeur national.

3.7.4. Evaluation des impacts du projet proposé

Le Consultant analysera la contribution du projet aux enjeux du développement durable. Il/Elle décrira pour ce faire les impacts attendus, positifs/négatifs, ainsi que les mesures prises pour atténuer les impacts négatifs et/ou optimiser les positifs dans chacune des dimensions du développement durable, quand c'est pertinent. Pour mémoire, les dimensions suivantes seront étudiées pour formuler l'avis développement durable (cf. 3.1.1) : 1) développement économique, 2) bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux, 3) égalité hommes-femmes, 4) préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles, 5) lutte contre le changement climatique et ses effets, 6) pérennité du projet et cadre de gouvernance. Si un aspect ne peut être traité sous l'angle d'une de ces dimensions, l'ajouter

3.7.5. Evaluation des risques liés au projet

Le consultant évaluera les risques liés au projet ; la liste suivante est non-exhaustive et sera complétée le cas échéant :

- **Risque sectoriel** : le risque sectoriel correspond au « diagnostic » du secteur ; en particulier, le Consultant présentera ici les aspects de politique sectorielle en négociation dans le cadre du projet et non encore officialisés et non rendus publics dans le pays concerné : réformes institutionnelles, tarifs, etc.
- **Risques techniques** : le Consultant présentera ici les risques internes au projet, notamment liés à la passation de marchés le cas échéant, ou liés à la capacité de la maîtrise d'ouvrage à le réaliser et à l'exploiter.
- **Risques institutionnels et juridiques**
- **Risque de marché**

- **Risques environnementaux et sociaux** : le cas échéant mentionner ici les risques n'ayant pas pu être traités dans le périmètre d'instruction du projet mais à prendre en compte.
- **Autres risques selon projet (change, bouclage financement...).**

3.7.6. Dispositif de suivi-évaluation

Il précisera également le dispositif de suivi-évaluation du projet, et son cadre logique, en précisant les indicateurs d'impacts et de résultats ainsi que leur cible et valeur de référence.

3.7.7. Evaluation financière et économique du projet

Le consultant réalisera l'évaluation économique et financière du projet.

3.7.8. Coût du projet

Le consultant précisera le coût détaillé du projet.

IV. CALENDRIER ESTIMATIF DE LA PRESTATION ET DE REMISE DES LIVRABLES

La prestation est prévue pour avoir lieu entre **janvier2016et août2016**.

La prestation durera **8 mois maximum**, avec des phases de validation.

Le Consultant remettra un **Rapport initial un mois après le démarrage de la prestation**.

L'atelier de présentation des résultats de l'étude de capitalisation et de validation de la stratégie d'aménagement et de la méthodologie d'intervention devra avoir lieu **au plus tard en mars6**

Les orientations pour l'étude de faisabilité décrites dans le Rapport initial de l'étude de faisabilité devront être discutées au **plus tard le 30 avril2016**.

Le rapport provisoire de l'étude de faisabilité devra être remis au **plus tard le 30juin2016**.

Le rapport final de l'étude de faisabilité devra être remis au **plus tard le 31 août2016**.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Pour répondre au mieux aux prestations attendues, il est suggéré au Consultant de proposer une équipe d'experts aux compétences variées et adaptées, disposant d'une bonne expérience dans la gestion et la mise en œuvre de projets de ce type et pour répondre à ces termes de référence.

L'équipe devra être constituée d'experts internationaux et locaux expérimentés (diplôme d'ingénieur (génie rural, agronomie) ou tout autre titre équivalent bac+5 et justifiant d'au moins 10 ans d'expérience dans les principaux domaines d'activités cités dans ces termes de référence (aménagement hydro agricoles, entretien/gestion/maintenance, appui institutionnel, gestion de projets, gestion environnementale et sociale, suivi-évaluation, conseil aux exploitations agricoles familiales, filières rizicoles, organisations paysannes, finance agricole). Chaque consultant devra disposer d'une expérience solide en matière d'enquêtes de terrain, d'animation et de capacités analytiques et rédactionnelles. La complémentarité des profils doit être recherchée, notamment en termes de disciplines ou spécialisations, de manière à couvrir efficacement l'ensemble des thématiques à traiter. Pour chaque consultant, une connaissance de l'Afrique de l'Ouest et en particulier de la Guinée sera considérée comme un avantage. La maîtrise du français sera demandée. Pour chaque expert proposé, la réalisation de travaux à des positions similaires, sur des projets financés par des bailleurs internationaux sera privilégiée. Les expériences citées devront être justifiées et accomplies.

L'équipe sera pilotée par un chef de projet international, ingénieur agroéconomiste de niveau ingénieur ou bac+5, de plus de 15 ans d'expérience, disposant d'expériences avérées dans l'accompagnement du développement de filières, la structuration de filières, et l'appui à la production agricole. Il devra justifier d'une bonne connaissance des bailleurs de fonds internationaux, si possible de l'AFD. Il devra justifier de compétences en gestion de projet (planification, budgétisation, management) avérées, d'expériences de travail avec des animateurs de terrain (encadrement, accompagnement technique, formation) témoignant d'une capacité à transférer des compétences et de fortes compétences en matière de négociation et de médiation et de compétences avérées en capitalisation et en suivi de projet.

Ce chef de projet international pourra être épaulé si nécessaire par un expert national agroéconomiste, spécialiste des filières agricoles en guinée, et rizicole en particulier. La connaissance de la filière riz de mangrove est souhaitée.

L'équipe devra présenter par ailleurs les expertises suivantes :

- une expertise en aménagement hydraulique et gestion sociale de l'eau, de niveau international, couplée si besoin à une expertise nationale. Le ou les experts répondant à cette expertise devront être de niveau ingénieur ou bac+5, avec plus de 15 ans d'expérience, en aménagements hydrauliques en milieux ruraux, et d'au moins 3 expériences de conception et de construction d'aménagements hydrauliques ; les expériences dans des milieux similaires, étant donnée la complexité de la mangrove, seront favorisées. Cette expertise devra également démontrer d'expériences de travail avec des associations d'usagers de l'eau pour la mise en place d'une gestion de l'eau et des ouvrages, dans le cadre de projets financés par des bailleurs internationaux. Une connaissance de l'Afrique Subsaharienne et de la Guinée Conakry sera un avantage.
- une expertise environnementale, de niveau international, couplée si besoin à une expertise nationale. Le ou les experts proposés pour y répondre devront répondre d'une excellente maîtrise des problématiques de protection, conservation et aménagements des zones de mangrove, notamment en Afrique de l'Ouest. Une expertise sur la saliculture solaire est requise.
- une expertise en ingénierie financière, notamment sur les questions de financement des filières agricoles et démontrant d'une bonne connaissance des banques de développement rural ; Des expériences d'accompagnement de banques de développement rural seront recherchées (accompagnement de réformes, de créations de nouveaux produits, de déploiement dans de nouveaux secteurs ruraux).
- une expertise en développement de la pisciculture en milieu similaire, et de la rizipisciculture en particulier
- une expertise sur les questions foncières en Afrique Sub Saharienne.
- une expertise sur la prise en compte des questions relatives au Genre.

Le mandataire devra justifier de la mise en œuvre de projets nécessitant des animations répétées avec les bénéficiaires afin de mettre en place des structures autonomes de gestion des ressources naturelles (eau, terre), participatives ou coopératives, en milieu rural.

Total estimé : environ 30 hommes-mois, dont 60 à 70% d'expertise internationale.

BIBLIOGRAPHIE

Le Consultant s'appuiera des documents suivants pour réaliser son évaluation des projets Riz BG:

- Conventions de financement CGN1120 (Riz BG) et CGN1148 (Riz BG2)
- Rapports annuels et rapport juin 2013 élaborés par l'AT permanent de Sofreco
- Rapports de suivi-évaluation élaborés par l'ONRG

- Rapports annuels et notes techniques produites par Univers Sel
- Aides Mémoires de l'AFD
- Méthodologie participative, *ONRG*
- PAPR, 2001
- Etude de capitalisation du PDRIGM (*Verlinden E.*, 2001)
- Rapports de Vincent David pour Berca Baara
- Rapports SIG (Raphaël Toupane)
- Rapports de Sofreco sur la GEM (*Cécile Daniel Clarysse*)
- Rapports de la FOP BG
- Rapports de Berca Baara sur la gestion du ciment
- Rapport final de la phase 2 2014 – MGE
- Rapports semestriels et annuels de suivi / évaluation produits par l'ONRG
- Study on appropriatwarehouseing and collateral management systems in sub-SaharanAfrica and Madagascar, *J.Coulter Consulting LTD & Sullivan & Worcester UK LLP* (étude réalisée pour l'AFD, le CTA, et le FIDA). Septembre 2014.
- Mission d'évaluation rétrospective du Projet d'Appui et de Financement du Crédit Rural de Guinée (PAFI-CRG), rapport final, janvier 2012
- Atlas infogéographique de la Guinée maritime (IRD - CNSHB -)
- L'aménagement du littoral de Guinée - Mémoire de mangroves – Olivier Rue (*l'Harmattan*)
- Actes du colloque sur l'analyse des contraintes et de gestion et d'aménagement de la zone littorale guinéenne - Sow M., Bangoura K., Fontana A., O Rue.
- Evaluation finale PRODUMA
- Auto-évaluation FOP-BG
- Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove Guinéenne (SDAM, janvier 1990)
- Rapports techniques annuels de SABG
- Documents de projets Coyah I, Coyah II
- Innovations en aménagement des solsde mangrove pour la riziculture :Partie 1 - Cas du périmètre de Yangoyah (Guinée) – M. Sow – revue *Etude et Gestion des Sols*
- Innovations en aménagement des sols de mangrove pour la riziculture :Partie 2 - Résultats agronomiques – M.Sow et B. Barry - revue *Etude et Gestion des Sols*
- Initiative pour la fertilité des sols (ifs) - plan d'action national – 2003
- Vulnérabilité de la mangrove guinéenne aux changements climatiques - CAMARA Selly& Diallo M. Lamara CERESCOR/ AGRETAGE
- Charte et Plan d'actions pour une gestion durable des mangroves dans l'espace PRCM : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau et Sierra Leone - Novembre 2009 rapport initiative mangrove en afrique de l'ouest (imao)
- Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources – janvier 2002
- Maîtrise de l'eau et d'aménagement de Guinée Maritime au PAAV, rapport de synthèse, SATEC, Le Chesnay (FAC et CFD). HUET L.
- Développer les filières vivrières en Afrique de l'Ouest : L'exemple du riz en Guinée » - Fontan C. – 2008, *l'Harmattan*